

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2025-06(FIN)

Date de convocation : 20 février 2025

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt-cinq et le 3 mars, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBÉRO, Alain DELSAUX, Lila DESJARDINS Robert GAY, Patrick VIVOS (suppléant de madame GRANET-BRUNELLO), Maurice JAYET, Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Serge PRATO, Evelyne FAURE (suppléante de madame RAPONI), Jean-Yves ROUX.

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2024

Le président expose :

En application du plan comptable M57 et après le vote du compte financier unique, le conseil d'administration doit affecter les résultats.

Les résultats pris en compte sont les résultats de l'année cumulée avec les résultats antérieurs.

Les résultats sont les suivants :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL SECTIONS
Recettes				
Prévisions budgétaires totales	A	8 856 230,00 €	21 411 648,33 €	30 267 878,33 €
Recettes réalisées	B	7 717 782,86 €	21 254 956,08 €	28 972 738,94 €
Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses				
Autorisations budgétaires totales	D	8 851 386,11 €	21 617 255,00 €	30 468 641,11 €
Dépenses réalisées	E	7 550 916,20 €	21 135 341,00 €	28 686 257,20 €
Restes à réaliser	F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différences entre les titres et les mandats				
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	166 866,66 €	119 615,08 €	286 481,74 €
Différences entre les titres et les mandats				
Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-4 843,89 €	205 696,87 €	200 852,98 €

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250303-2025-06-FIN-DE
Date de télétransmission : 06/03/2025
Date de réception en préfecture : 07/03/2025

Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)				
Excédent / déficit	G+H	162 022,77 €	325 221,75 €	487 244,52 €
Différences entre les restes à réaliser				
Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé				
Excédent / déficit	G+H+I	162 022,77 €	325 221,75 €	487 244,52 €

Les soldes d'exécution indiqués ci-dessus seront repris dans le cadre du budget primitif 2025 en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement comme suit :

Le résultat de la section d'investissement, soit 162 022,77 €, est repris en recette au compte 002.

Le résultat de la section de fonctionnement de 325 221,75 € est repris en recette au compte 002.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Les membres du conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL